



Conseil

Distr. générale
5 juillet 2001
Français
Original: anglais

Septième session

Kingston (Jamaïque)

2-13 juillet 2001

Décision du Conseil concernant l'élection de membres de la Commission juridique et technique

Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins

Décide, eu égard au paragraphe 2 de l'article 163 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, mais sans préjuger d'élections futures, de porter à 24 le nombre des membres de la Commission juridique et technique;

Élit les membres suivants de la Commission juridique et technique pour un mandat de cinq ans :

Adamhar, Ferry (Indonésie)
Addam, Sami Ahmad (Liban)
Amjad, Shahid (Pakistan)
Armas Pfirter, Frida Maria (Argentine)
Beiersdorf, Helmut (Allemagne)
Betah, Samuel Sona (Cameroun)
Bjørlykke, Arne (Norvège)
Carrera Hurtado, Galo (Mexique)
De Sá Leitão, Walter (Brésil)
Diène, Baïdy (Sénégal)
Dos Santos Alberto Chissano, Miguel (Mozambique)
Gomaa, Mohammed M. (Égypte)
Glumov, Ivan F. (Fédération de Russie)
Hoffmann, Albert (Afrique du Sud)
Kajitani, Yuji (Japon)
Kang, Jung-Keuk (République de Corée)
Lenoble, Jean-Pierre (France)
Parson, Lindsay Murray (Royaume-Uni)
Ravindran, M. (Inde)
Rosa, Giovanni (Italie)
Simpson, Alfred Thomas (Fidji)
Urquiza Caroca, Rodrigo Miguel (Chili)
Yuwei, Li (Chine)
Zaamwani, Inge K. (Namibie)

Décide également que le mandat des membres de la Commission juridique et technique prend effet le 1er janvier 2002;

Décide en outre que Mme Frida Maria Armas Pfirter (Argentine) pourra être réélue bien qu'elle ait déjà été élue membre supplémentaire de la Commission le 22 mars 2000¹.

*72e séance
5 juillet 2001*

¹ ISBA/6/C/3.